



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-95

Séance publique du

26 mai 2014

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140526-45510-DE-1-1_0
Date de signature :
Date de réception : mardi 27 mai 2014
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX PARTICULIERS POUR LA RESTAURATION DE FACADES**

Le 26 mai 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20 05 2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Maurice CHAZEAU à Madame Reine MERGER, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE.

Secrétaire :

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.06

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture - Politique  
de la Ville  
Direction Des Musées & Du Patrimoine  
Culturel

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 MAI 2014

-----

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

**RAPPORTEUR** : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Alexandre GALLESE

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX PARTICULIERS POUR LA RESTAURATION DE FACADES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville est saisie de demandes de subventions pour travaux de ravalement de façade sur rue ou places publiques, réalisés dans le périmètre élargi du Secteur Sauvegardé.

Par délibération du conseil municipal n°2010-219 du 3 mars 2010, modifiée par délibération n°2013.120 du 18 mars 2013, il a été décidé que le système d'attribution de subventions serait amélioré dans trois directions : légère extension du périmètre d'intervention (alignement opposé des boulevards), modification des critères et simplification / revalorisation des taux.

Ainsi, il est à présent institué un montant de 28 € le m<sup>2</sup> décompté comme suit : un taux unique de 21 € m<sup>2</sup> de façade, auquel vient s'ajouter un tiers de cette somme, soit 7 €, au titre de la participation votée par la Communauté du Pays d'Aix, avancée par la Ville et récupérée en fin d'exercice.

Par ailleurs, il a été décidé de prendre en compte les critères de subventions suivants :

- la mise en peinture des façades entières pour lesquelles la technique de la chaux serait un contresens et cela selon le même taux,
- le changement ou la restauration des menuiseries, des ferronneries et des corniches à concurrence de 15 % du montant TTC de la facture acquittée.

En conséquence, le tableau, ci-joint, présente les attributions proposées sous réserve de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

En conclusion, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions présentées dans l'annexe jointe ;
- **DIRE** que le montant de la dépense, soit 27 221,60€ sera imputé sur la ligne budgétaire 90824-20422-1612, qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** M. le Trésorier Municipal d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme de 2 380€ au vu de l'état annuel transmis à la Communauté du Pays d'Aix, la Ville faisant l'avance aux particuliers.

DL.2014-95 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX PARTICULIERS POUR LA RESTAURATION DE FACADES-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,  
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 27 05 2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES EN SECTEUR SAUVERGARDE**

Subventions accordées (Ville - C.P.A.)

Demandeur	Adresse de la façade ravalée	Mètres	Participations en €					Montant de la subvention	
			Ville (21 € le m <sup>2</sup> )	C.P.A. (7 € le m <sup>2</sup> )	S/Total	Menuiserie, ferronnerie et corniche (15% du montant des travaux subventionnable)			
						Montant subventionnable	Montant de la subvention		
Monsieur FOURNIER (propriétaire) 837, chemin des Gourgoulons 13122 Ventabren	9, rue Feilbre Gaut						3 573,80 €	536,07 €	536,07 €
Madame DE LAROUZIERE Sylvie (Syndic bénévole) 1, chemin des Verguières Les Moulins Blancs 63200 Malauzat	14, rue Cardinale	171	3 591,00 €	1 197,00 €	4 788,00 €	12 185,16 €	1 827,77 €	6 615,77 €	
Syndicat de copropriétaire De l'hôtel d'Harbaud Jouques Mme ALOUCHE Catherine 1395, route de Berre 13090 Aix en Provence	17, rue Courteissade	169	3 549,00 €	1 183,00 €	4 732,00 €	31 735,88 €	4 760,38 €	9 492,38 €	
Monsieur CANONERO Roger (propriétaire) Le grand Chêne bat C 34 B, avenue Philippe Solari 13100 Aix-en-Provence	18, rue Fabrot					10 272,00 €	1 540,00 €	1 540,00 €	
Copropriété REGNE FFG Chez Monsieur F REGNE 47, boulevard Victor Hugo BP 60050 13132 Berre l'Étang Cedex	59, rue Espariat	283	5 943,00 €	1 981,00 €	7 924,00 €	7 422,56 €	1 113,38 €	9 037,38 €	
<b>TOTAL .....</b>			13 083,00 €	2 380,00 €	17 444,00 €		8 664,22 €	27 221,60 €	